

« Ce matin, à cinq heures, le feu a pris à la station provisoire du chemin de fer à Bâle. On ignore encore l'étendue de ce sinistre, qui a pour conséquence la destruction totale du bâtiment principal, construit en bois. Une poudrière, qui était dans le voisinage immédiat de l'incendie, aurait pu occasionner de grands malheurs dans la ville, et ça été sans doute le but et l'intention des auteurs de ce désastre. Cette nuit, il y a eu de nouveau trois tentatives d'incendie qui, heureusement, ont été découvertes à temps : la première à la maison des Missions évangéliques, la deuxième chez un M. Bleuler, connu par ses opinions opposées aux corps-francs ; la troisième chez M. Stachelin, maître charpentier, qui se trouve dans les mêmes opinions. Ces faits, rapprochés du sinistre d'hier, ont répandu l'alarme dans la population. »

— Le parti radical prépare à Genève de nouvelles agitations qui avortent sans doute, mais qui imposent cependant au Gouvernement des mesures de prudence. Une assemblée populaire s'est tenue au Pâquis, le 4, à 2 heures, et des discours provocateurs y ont été prononcés. Des projets d'attaques, soutenus par la présence de deux agitateurs vaudois, ont été ouvertement formés, et le Conseil-d'Etat, instruit de ces menées, s'est vu obligé de mettre sur pied deux compagnies de grenadiers, chargées de la défense de l'Hôtel-de-Ville.

— Le Conseil-d'Etat vient de publier une proclamation dans laquelle il fait connaître aux citoyens les mesures que le Vorort a cru devoir prendre dans l'intérêt de la Confédération, et par lesquelles il invite la population à conserver, au milieu des circonstances actuelles, le respect pour l'ordre légal, et à se réunir autour de son gouvernement, enfin de maintenir au besoin l'indépendance nationale.

— On mande de Fribourg qu'une estafette des cantons primitifs a apporté ici le texte original de la déclaration collective adressée à la Diète et consignée à Zurich par les Etats de la Confédération de Lucerne. Cette déclaration, ratifiée aujourd'hui par le Conseil-d'Etat, va être apportée au gouvernement du Valais, qui doit encore le revêtir de sa signature. Cette démarche prouve la détermination qu'a prise l'alliance catholique de Lucerne, de maintenir la position que l'acte d'union du mois d'août dernier lui a préparée, et que vient de consolider une éclatante victoire.

PRUSSE.

— Un prêtre apostat du diocèse de Posen, Jean Czerny, ex-vicaire de Schneidmühl, après avoir fait assigner par devant les tribunaux civils ses propres parents et ceux de la malheureuse personne qu'il avait égarée, parce que ces honnêtes et pieux chrétiens refusaient de sanctionner de leur consentement paternel son audacieuse entreprise, soula ses vœux ecclésiastiques aux pieds et se maria. Profondément ému d'une conduite si indigne, le père de ce fils impie ne survécut que peu de jours au terme qui lui avait été fixé, et mourut de sa trop juste douleur.

L'audace du renégat Czerny ne s'arrêta pas à ces premiers méfaits ; il se sépara publiquement de l'unité de l'Eglise ; il renia la vérité de notre sainte foi, et dans deux écrits publiés par lui, il déclara au monde la doctrine qu'il a imaginée, et qui n'est qu'un triste mélange d'erreurs anciennes et de blasphèmes nouveaux. Enfin il abjura l'obéissance au chef visible de l'Eglise, dans un style si révoltant que notre plume se refuse à le rappeler. Malheureusement cette apostasie fut imitée par une partie de sa paroisse et reçut quelques adhésions voisines.

Le vicaire capitulaire (*sede vacante*) des métropoles de Posen et de Gnesen vient de fulminer une sentence d'excommunication contre l'apostat et sacrilège Jean Czerny.

MADRAS.

— Une lettre de Madras contient l'article suivant : « Le montant de la recette pour l'Œuvre de la Propagation de la Foi, dans la présidence de Madras, a été pour l'année 1844, de 3,225 roupies (environ 8,000 fr.), provenant des donations spontanées des soldats irlandais catholiques servant dans cette présidence. C'est là une preuve frappante de la foi qui anime ces braves militaires et de leur dévouement à la religion. On est vraiment surpris de voir que des soldats, avec un modique salaire, aient pu épargner une somme comparativement si considérable pour cette sainte œuvre. » *Univers.*

AMÉRIQUE.

— Le trois avril, Mgr. Hughes a posé la première pierre de son séminaire diocésain ; des contributions volontaires et abondantes de la part des Fidèles, commencées depuis l'année dernière, permettront de terminer promptement cet établissement important pour le diocèse de New-York. Dans le discours qu'il a prononcé dans cette occasion, Mgr. Hughes fait remarquer qu'en 1838 le nombre des Prêtres dans le diocèse de New-York ne s'élevait qu'à quarante, qu'aujourd'hui il y en a un cent ; et qu'il faudrait que ce nombre fût doublé pour suffire aux besoins de tous les Catholiques. Ce fait seul suffirait pour prouver les progrès qu'a faits le catholicisme parmi nous depuis quelques années. *Propagateur catholique.*

NOUVELLES POLITIQUES.

ANGLETERRE.

Forces Navales de la Grande Bretagne.—D'après le rapport officiel des lords de l'Amirauté, les forces navales de la Grande-Bretagne consistent en 680 vaisseaux de guerre, portant chacun de un à 120 canons. De ce nombre sont 125 vaisseaux à vapeur, construits d'après les principes les plus approuvés. Cette flotte immense emploie en temps de paix 23,000

marins, 2,000 mousses et 94 compagnies de la marine royale.

— Le *Mechanic's Magazine* donne la description d'un nouveau plan pour accélérer le transport des lettres et des dépêches à travers des passages tubulaires. A certains intervalles, il est proposé de placer des machines pour augmenter l'air et établir un courant perpétuel d'ouragans artificiels, par le moyen desquels des véhicules élastiques de forme sphériques, seront portés de poste en poste. Le premier coût est estimé par M. James à £2000 par mille, et les dépenses du travail de chaque année, monteront de £300 à £500 pour chaque 50 milles. Ce système nous permettrait de transmettre les lettres à la distance de 7,200 milles par jour. Au lieu d'une seule échange de lettres entre Londres et Liverpool, il pourrait s'en faire 12 échanges.

— Voici l'évaluation des revenus des principaux propriétaires de biens-fonds dans la Grande-Bretagne.

Duc de Northumberland, 3,500,000 fr.—Duc de Devonshire, 2,800,000 fr.—Duc de Rutland, 2,520,000 fr.—Duc de Bedford, 2,400,000 fr.—Marquis de Buckingham, 2,256,000 fr.—Duc de Norfolk, 2,112,000 fr.—Fou le marquis d'Eréford, 1,800,000 fr.—Marquis de Strathford, 1,800,000 fr.—Duc de Buckleugh, 1,752,000 fr.—Comte de Grosvenor, 1,680,000 fr.—Comte de Lansdale, 1,680,000 fr.—Comte de Fitz Williams, 1,680,000 fr.—Comte de Bridgewater, 1,580,000 fr.

Grande vitesse.—Un trajet de 192 milles a été effectué en quatre heures trois quarts, y compris 22 minutes de temps d'arrêt aux stations, par un convoi conduit, le 23 mars, par M. Brunel, de Londres à Exeter. A plusieurs reprises, la vitesse du convoi était de 70 milles à l'heure (environ 25 lieues). Malgré cette effrayante rapidité, les voyageurs n'éprouvaient aucun mouvement désagréable. M. Brunel dit que si les directeurs le lui permettaient, il franchirait la distance de Londres à Exeter en quatre heures au lieu de cinq.

— On prépare en ce moment en Angleterre une nouvelle expédition pour remonter la rivière du Niger ; la direction de cette entreprise, qui est montée par actions, sera confiée au capitaine John Bécroft, parfaitement accoutumé au climat du pays, et ayant déjà trois fois exploré cette rivière. Il sera accompagné du docteur King et d'un mécanicien ; le reste de l'équipage sera exclusivement composé d'Africains. Le navire l'Ethiop, qui doit les porter et a été approprié à la navigation fluviale, est déjà rendu depuis le 22 novembre à l'embouchure du Niger ; il remontera le fleuve dans le mois de juillet prochain ; ceux des membres de l'expédition qui veulent trafiquer s'arrêteront sur la rive la plus populeuse pour faire le commerce d'échange avec les naturels, tandis que leurs compagnons continueront de remonter le cours de la rivière.

FRANCE.

— Une mauvaise plaisanterie, trop souvent renouvelée, et qui a toujours fait des victimes, a coûté la vie à un berger de la commune de Baccen (Loiret). Cet homme croyait aux revenants. Deux jeunes gens imaginèrent de lui faire peur en se présentant à lui, la nuit, enveloppés de draps blancs. Il fut si effrayé qu'il perdit la tête et s'enfuit sans vêtements. Quelques jours après, on le trouva mort dans les champs. Les auteurs de cette déplorable étourderie, traduits devant la police correctionnelle d'Orléans, pour meurtre involontaire, ont été condamnés, l'un à vingt jours, l'autre à dix jours d'emprisonnement. De plus, appelés devant le tribunal civil par la veuve de la victime, ils devinrent d'être condamnés à lui payer, à titre d'indemnité, une somme de 2,000 fr.

— La *Gazette de Cologne* publie ce qui suit :

« Le Rhin est sorti de son lit. Ce débordement, tel qu'on n'en a pas vu depuis près de deux générations, occasionne d'affreux dégâts et en fait craindre de plus grands encore, car l'eau continue à monter. Les rives voisines du fleuve sont inondées et ne communiquent qu'au moyen de nacelles avec le reste de la ville. Deutz est presque entièrement submergé et forme une île. Les dragons qui y sont en garnison ont été obligés de quitter leur caserne et de se réfugier dans les environs. Un bateau à vapeur entretient la communication entre les deux rives interrompues dans les autres villes jusqu'à Bâle. »

ESPAGNE.

— La fabrique de poudre de Murcie (Espagne) a sauté le 26 mars. On porte à plus de trente le nombre des morts et des blessés. L'édifice a été totalement détruit.

— Le sénat espagnol a adopté le 1er avril, à la majorité de 75 voix contre 4, le projet de loi portant dévolution des biens du clergé non vendus.

— L'*Heraldo* du 2 avril déclare prématurés, sinon apocryphes, les bruits qui ont couru à propos du mariage de la reine d'Espagne, soit avec le comte Trapani, soit avec un prince du Lucques.

— Les journaux d'Espagne démentent complètement les bruits qu'on avait répandus d'insurrections carlistes dans la province de Catalogne et à Barcelone.

ALLEMAGNE.

— La diète est saisie en ce moment d'un projet de loi qui a pour objet de prohiber la distillation et le commerce de l'eau-de-vie. Aux termes de ce projet de loi, la distillation de l'eau-de-vie sera défendue à partir du 1er juillet 1850, tant dans les villes que dans les campagnes. A partir du 1er juillet 1851, on ne pourra plus importer de l'eau-de-vie de vin, du rhum ou des liqueurs spiritueuses quelconques, sauf certaines exceptions pour les cas où les médecins ordonneraient l'emploi de liqueurs ou d'eau-de-vie dans les préparations pharmaceutiques.